

c) Le Canada et la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation à l'OIT

Au mois de février 2000, l'OIT a tenu sa promesse de créer une Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation composée de 21 personnes éminentes, dont deux chefs d'État en exercice, un lauréat du prix Nobel d'économie (Joe Stiglitz) et une variété d'autres personnalités internationales. La création de la Commission correspond parfaitement au programme de cohérence - elle a pour objectif de promouvoir le dialogue international et de forger un consensus sur la création d'une économie mondiale de sociétés justes et durables. Une grande partie de sa mission vise à une clarification empirique des éléments étayant le programme intégré. C'est certainement un lieu propice à la recherche et au dialogue international, et c'est l'un de ceux que le Canada doit soutenir d'urgence. Une question cruciale pour la Commission ne sera pas seulement d'aborder le bon programme, mais de le faire d'une manière cohérente et non marginalisée. La Commission représentera une possibilité perdue de promouvoir le programme de cohérence, si elle est trop étroitement liée à l'OIT en soi, et si sa consultation et sa recherche ne vont pas bien au-delà des sources de contribution traditionnelles sur les questions touchant le travail. La participation d'institutions et d'experts du commerce, des finances, des droits de la personne, des affaires étrangères, du développement, tant aux niveaux international que régional, national et non gouvernemental, sera cruciale pour le succès de la Commission. La position du Canada devrait être de promouvoir l'idée que, bien que la Commission « se trouve » à l'OIT, elle n'est pas seulement « de » l'OIT. Le Canada devrait favoriser la plus large forme de consultation pour parvenir à cette fin. En fait de contribution essentielle, il y a un certain nombre d'aspects empiriques et normatifs concrets dans le cadre desquels des contributions peuvent être apportées. Toutefois, compte tenu du thème de la présente étude, on voit plutôt la Commission fournir aux décideurs canadiens la possibilité immédiate d'articuler une version préliminaire du « programme de cohérence », afin de permettre au Canada de mieux comprendre la Commission, ses objectifs et de leur importance. Cela nécessite, de fait, un énoncé de mission concernant l'approche du Canada à l'égard de l'économie mondiale et le rôle qu'il doit y jouer.

d) Le Canada et le renforcement institutionnel au sein de l'OIT

L'OIT peut être renforcée intérieurement en ce qui a trait aux processus existants et au sein du nouveau cadre d'ensemble du travail décent. (Je laisse pour une autre occasion la question de déterminer si le cadre du travail décent est la meilleure conception du rôle de l'OIT dans la ligne de pensée d'un « cadre de cohérence »). Dans une communication récente, la Commission de l'Union européenne a articulé un certain nombre d'éléments d'un programme de réforme, incluant ce qui suit :

- Des moyens de donner un plus grand poids aux observations faites dans les rapports présentés au Comité d'experts sur l'application des conventions, notamment en ce qui concerne les conventions fondamentales, et pour assurer un suivi plus systématique de ces observations. Ceci devrait entraîner une amélioration de l'assistance technique.